

**AM-2024-032 permanent**  
Publié le 17 janvier 2024

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**



## **ARRETE MUNICIPAL**

### **ARRÊTE PORTANT COMMISSIONNEMENT DE MONSIEUR THIERRY BLANCHIS, EN QUALITÉ DE TECHNICIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MERIGNAC**

Le Maire de la ville de Mérignac, Président de Bordeaux Métropole,  
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2, L. 2213-6 et L. 2213-25,  
VU le Code de procédure pénale et notamment son article 28,  
Vu le Code de la Route,  
VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1311-1, L.1311-2, L.1312-1,  
VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.571-18 et L.581-40,  
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.480-1 et suivants,  
VU le Règlement sanitaire départemental,  
VU l'arrêté de recrutement en date du 20 octobre 2020 de Monsieur Thierry Blanchis en tant qu'agent de maîtrise principal,  
CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de veiller à l'application des règles relatives à la propreté des voies et de l'espace public, à l'entretien des terrains privés non bâtis et à l'occupation du domaine public,  
CONSIDÉRANT la nécessité de disposer, à cet effet, d'un agent commissionné,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1**

Monsieur Thierry Blanchis né le 23 août 1971 à Paris XV arr. (75), domicilié Hameau des coqs rouges, 89 rue de Pichey Apt 97 33170 Gradignan, agent territorial titulaire, est commissionné en qualité de technicien sur tout le territoire de la commune de Mérignac, avec pour fonction de veiller à la propreté des voies et de l'espace public, à l'entretien des terrains privés non bâti, à l'occupation du domaine public et à l'application des autres lois et règlements qui lui sont propres.

#### **ARTICLE 2**

Le présent arrêté de commissionnement, accompagné de l'acte portant recrutement de Monsieur Thierry Blanchis sera transmis à Monsieur le Président du tribunal judiciaire de Bordeaux en vue de son assermentation.

#### **ARTICLE 3**

Cette commission est accordée pour la durée des fonctions exercées par Monsieur Thierry Blanchis au sein des services de la ville de Mérignac.

#### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

## **ARTICLE 5**

Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à son bénéficiaire et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le procureur de la République de Bordeaux,
- Monsieur le Président du Tribunal judiciaire de Bordeaux,
- Monsieur le Préfet de la Gironde.

Fait à MERIGNAC, le 15 janvier 2024



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized 'X' mark.

**Alain ANZIANI**  
**Maire de Mérignac**  
**Président de Bordeaux Métropole**